LE DEVOIR

© 2025 Le Devoir. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

news·20250610·LEW·0c525fa6-9446-5eb4-b831-c558a09941fc

Nom de la source
Le Devoir (site web)
Type de source
Presse • Presse Web
Périodicité
En continu
Couverture géographique
Provinciale
Provenance
Montréal, Québec, Canada

Mardi 10 juin 2025

Le Devoir (site web) • 1610 mots

L’urgence est absolue en Palestine

François Crépeau et Aline Gobeil

Au matin du 29 mai 2025, au lever, nous apprenions que plus de 50 personnes avaient déjà été tuées à Gaza, et le jour n'était pas terminé. La veille, des frappes avaient fait 22 morts. Lundi encore, on dénombrait 14 Gazaouis tombés sous des tirs près d'un centre d'aide humanitaire. À quel niveau d'horreur faudra-t-il arriver, Monsieur le Premier Ministre Mark Carney, pour que nos gouvernements bougent pour empêcher la poursuite de ce carnage ?

« La protection du peuple palestinien est devenue une urgence absolue. À Gaza, après quelques semaines de suspension, les massacres de masse ont repris, accompagnés d'un siège total, d'une famine généralisée et de déplacements forcés de populations [...]. » C'est le constat dramatique que faisait « l'appel de Paris pour la protection du peuple de Palestine » le 25 mai 2025 : « [...] plus de 53 000 Palestiniens ont été tués suite aux opérations militaires israéliennes. La bande de Gaza est dévastée et devenue inhabitable. » Le bilan frôle maintenant les 55 000, selon le ministère de la Santé.

Au Québec, une lettre de plus de 800 personnes publiée dans Le Devoir, appuyée par de grands noms de notre histoire, exprime la même indignation et demande au premier ministre du Canada, Mark Carney, de « hausser le ton ». Elle dit : « Nous refusons d'être maintenus dans l'impuissance et la passivité. Nous refusons le jugement que l'Histoire portera sur notre silence. »

Il n'y a pas que les gens qui meurent à Gaza : moins de 5 % des terres agricoles sont aujourd'hui utilisables, selon la FAO. Comment appelle-t-on une telle destruction ?

Gaza, c'est grand comme l'île de Montréal. Imaginez si tous nos hôpitaux étaient bombardés à répétition, détruits ou gravement endommagés. Et si notre centre-ville et nos quartiers résidentiels étaient réduits en poussière.

Nous avons vu, pratiquement en direct, des enfants brûler vifs à Gaza. Ils tendaient les bras. On voyait leurs petits corps bouger, mais on n'entendait pas leurs cris dans l'école bombardée où ces

Une frappe israélienne sur une maison à l'ouest de Jabaliya, dans le nord de la bande de Gaza, le 1er juin 2025
. *Bashar Taleb Agence France-Presse*

enfants vivaient avec leurs parents. L'ambassadrice américaine (sous la présidence de Joe Biden) a raconté la scène, comme nous le faisons ici, mais ça n'a pas empêché la diplomate de mettre son veto, ce jour-là, à une résolution de cessez-le-feu au Conseil de sécurité de l'ONU.

Le 26 mai, on a encore vu des enfants palestiniens brûler vifs, dans une école de Gaza : 36 morts. À Gaza, des enfants sont amputés d'un bras, d'une jambe ou les deux, sans anesthésie ! Parce que les réserves des hôpitaux sont bombardées ou épuisées. Les enfants dont on parle sont si petits qu'ils demandent parfois si leur bras ou leur jambe coupée va « repousser ». Et plusieurs sont orphelins à cause de la guerre.

Après Gaza, la Cisjordanie aussi devient un champ de bataille : en 18 mois, on y a compté plus de 1500 attaques de l'armée israélienne. Les colons ont fait plus de 900 morts et plus de 7000 blessés pales-

CISION Ce document est réservé à l'usage exclusif de l’utilisateur désigné par Feed-CisionOne-(PDF-Access) et ne peut faire l'objet d'aucune autre utilisation ou diffusion auprès de tiers. • Tous droits réservés • Service fourni par CEDROM-SNi Inc.

tiniens, sans compter ceux qui ont été déplacés, par milliers. Les colons s'approprient des terres, brûlent des oliveraies et des maisons !

Le 26 mai 2025, 800 juristes britanniques, dont deux anciens juges de la Cour suprême du Royaume-Uni, ont même affirmé que l'action des autorités israéliennes dans les territoires occupés pouvait constituer un génocide, en écho aux conclusions de la rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967.

Non moins importante que la protection de la population d'Israël face à toute agression, la protection du peuple palestinien et de ses enfants est devenue une urgence absolue. C'est notre devoir ! À tous.

« Tout être humain dont la vie est en péril a droit au secours » (article deux de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec). On retrouve le même esprit dans le droit international humanitaire. C'est ce droit qu'il faut absolument préserver.

Dans son histoire, le Canada a su relever des défis similaires. Qui a regretté notre combat contre l'apartheid en Afrique du Sud ? Et notre campagne courageuse contre les mines antipersonnel, avec le soutien inoubliable de Lady Di ? En 1956, on a dit non à la guerre de Suez et on a inventé les Casques bleus, ce qui a valu au Canada un prix Nobel de la paix. Le Canada a plus que milité pour la création de la Cour pénale internationale : il en a été un architecte essentiel. La « responsabilité de protéger » porte aussi notre signature.

Avons-nous appris des leçons de notre histoire ?

Le 19 juillet 2024, la Cour internationale de justice de La Haye a confirmé que Gaza et la Cisjordanie étaient des territoires « occupés ». La Cour a dit qu'Israël devait mettre fin à cette occupation de près de 60 ans et retirer ses colons de la Cisjordanie. Pas dans dix ans ! Maintenant.

La Cour internationale dit aussi qu'Israël doit indemniser les Palestiniens pour les dommages découlant de cette colonisation. Plusieurs des juges dénoncent aussi l'existence d'un système d'apartheid en Cisjordanie, comme l'avait déjà observé Nelson Mandela, citoyen honoraire du Canada.

Le 17 septembre 2024, suivant l'avis de la Cour internationale, l'Assemblée générale de l'ONU a voté massivement « pour un démantèlement des colonies israéliennes avant le 18 septembre 2025 ». Le 18 septembre, c'est dans moins de quatre mois ! Le Canada s'est abstenu lors de ce vote. Nous lui demandons de reconsidérer sa position et de se ranger, comme la France, du côté de la grande majorité de l'Assemblée générale.

Le 29 mai 2025, Israël annonce la construction de 22 nouvelles colonies en Cisjordanie. Devant une telle provocation, le Canada peut-il continuer d'ignorer l'avis de la Cour et poursuivre comme si de rien n'était son commerce en libre-échange avec Israël, un libre-échange qui inclut les produits de Cisjordanie ?

L'avis de la Cour internationale de justice est clair comme de l'eau de roche. La Cour dit le droit ! Le Canada ne peut ignorer cette décision. En partenariat avec un nombre croissant de pays européens — récemment l'Allemagne et la Norvège —, le Canada doit exiger le respect de la justice internationale, réclamer la paix, et annoncer une solide stratégie de pressions sur les autorités israéliennes qui comprend un régime de sanctions et la reconnaissance de l'État palestinien. Cette reconnaissance est présentée le 30 mai 2025 par le président Macron comme « pas simplement un devoir moral, mais une exigence politique ».

Le Canada accueillera les pays du G7 à Kananaskis le 15 juin. Du 17 au 20 juin se tiendra à New York une séance extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU, présidée par la France et l'Arabie saoudite, pour relancer une solution pacifique au conflit israélo-palestinien. La semaine suivante aura lieu un sommet de l'OTAN à La Haye. Le Canada devrait profiter de ces tribunes pour exercer du leadership et défendre les droits d'un peuple en péril !

* Ont cosigné cette lettre : Mark Antaki, Université McGill ; Rachad Antonius,

CISION Ce document est réservé à l'usage exclusif de l'utilisateur désigné par Feed-CisionOne-(PDF-Access) et ne peut faire l'objet d'aucune autre utilisation ou diffusion auprès de tiers. • Tous droits réservés • Service fourni par CEDROM-SNi Inc.

professeur associé, UQAM ; Robert Armstrong, conseiller en télévision ; Idil Atak, professeure, Toronto Metropolitan University ; Suzanne Aubry, écrivaine ; Lloyd Axworthy, Chair of the World Refugee and Migration Council ; Stéphane Beaulac, PhD (Cantab), professeur de droit international, Université de Montréal ; Gilles Bibeau, professeur émérite, Université de Montréal ; Megan Bradley, Professor and William Dawson Scholar, Political Science and International Development Studies, McGill University ; Bonnie Campbell, professeure émérite, Université du Québec à Montréal ; Christopher Campbell-Duruflé, professeur adjoint, Faculté de droit, Toronto Metropolitan University ; Sonia Cancian, psychoanalyst, historian, Centre de recherches interdisciplinaires en études montréalaises, McGill University ; Janet Cleveland, chercheuse, Institut universitaire Sherpa ; Ellen Corin, Professor Emerita, McGill University ; Geneviève Dufour, professeure, Université d'Ottawa ; Gilles Duruflé, consultant, Finance internationale ; René Dussault, ancien coprésident de la Commission royale sur les peuples autochtones ; Samaa Elibyari, présidente, Conseil canadien des femmes musulmanes-Québec ; Evan Fox-Decent, Professor of Law and Canada Research Chair in Cosmopolitan Law and Justice, McGill University ; Katsi'tsakwas Ellen Gabriel, Artist, Documentarian, Indigenous Human Rights and Environmental Activist, Kanehsatà:ke ; Alain-G. Gagnon, professeur titulaire, Département de science politique, Université du Québec à Montréal ; Gaëtane Gascon, retraitée d'Oxfam Canada ; Ana Gómez-Carrillo, MD, Psychiatrist, Montreal Children Hospital, McGill University Health Center ; Jill Hanley, professeure titulaire, École de travail social, Université McGill ; Simon Harel, professeur titulaire, Département de littératures et de langues du monde, Université de Montréal ; Ghayda Hassan, UQAM ; Denise Helly, Institut national de la recherche scientifique, Montréal ; Janique Johnson-Lafleur, Institut universitaire Sherpa et Université McGill ; Niky Kamran, McGill University ; Laurence J. Kirmayer, psychiatre, James McGill, professor and director, division of Social and Transcultural Psychiatry, McGill University ; Myrna Lashley, McGill University ; Isabelle Lasvergnas, psychanalyste ; Peter Leuprecht, ancien doyen de la Faculté de droit de l'Université McGill, ancien directeur des droits de l'homme et secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe ; Karine Mac Allister ; Abdelwahed Mekki-Berrada, professeur titulaire, Université Laval ; Donna Mergler, professeure émérite, Université du Québec à Montréal ; Lucie Nadeau, pédopsychiatre, professeure agrégée, Divisions de psychiatrie sociale et culturelle et de pédopsychiatrie, Université McGill ; Vrinda Narain, associate professor, Faculty of Law, McGill University ; Ndeye Dieynaba Ndiaye, professeure agrégée, Département des sciences juridiques, Université du Québec à Montréal ; Alex Neve, Senior Fellow, Graduate School of Public and International Affairs, University of Ottawa ; John Packer, Human Rights Research and Education Centre and Faculty of Law, University of Ottawa ; Michel Peterson, psychoanalyst, École lacanienne de Montréal, Corpo Freudiano, Alfapsy ; Johanne Poirier, professeure, Faculty of Law, McGill University ; Maryse Potvin, professeure titulaire, Université du Québec à Montréal ; Cécile Rousseau, professeure, Université McGill ; Claude Savoie, avocate ; William A. Schabas, professor of international law, School of Law, Middlesex University, London, UK ; Marina Sharpe, associate professor, Royal Military College Saint-Jean ; Oussama Sidhom, Université McGill ; Louise Vandelac, professeure titulaire, sociologie, UQAM ; Marie-Joëlle Zahar, directrice, Réseau de recherche sur les opérations de paix, Université de Montréal.

2025 Le Devoir. Tous droits réservés.

Cet article est paru dans Le Devoir (site web)

https://www.ledevoir.com/opinion/idees/889273/idees-urgence-est-absolue-palestine